



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Autorisation de manifestation –Alpha 2025 – le samedi 27 juin et le dimanche 28 juin au Complexe sportif et aux étangs de Châtenois-les-Forges.

Mme le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-2.

Vu la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1^{er} alinéa.

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Considérant la déclaration de l'organisateur reçue en Mairie le mardi 29 avril 2025.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur IEU Eric est autorisé à organiser la manifestation Alpha 2025 le samedi 27 juin 2025 et le dimanche 28 juin 2025 de 08 heures à 18 heures au Complexe sportif et aux étangs de Châtenois-les-Forges.

ARTICLE 2 : L'organisateur, Monsieur IEU Eric appliquera les prescriptions suivantes : relative à la déclaration de manifestation validée le 14 mai 2025 par Madame le Maire.

ARTICLE 3 : Monsieur IEU Eric, les services techniques communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie de Châtenois-les-Forges, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers et le chef des Services des Gardes Champêtres recevront pour information ce présent arrêté.

Châtenois-les-Forges, le 15 mai 2025

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF

